



Versailles, le

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION AU PORTAGE DE REPAS**

(Personnes âgées de plus de 60 ans et/ou personnes handicapées détentrice d'une carte d'invalidité 80%)

**I – IDENTITÉ DU BÉNÉFICIAIRE**

**LE BÉNÉFICIAIRE**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Etage : \_\_\_\_\_

Code d'entrée : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_\_\_

Situation familiale :

Marié(e)  Veuf(ve)  Divorcé(e)  Célibataire

**SON CONJOINT**

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Etage : \_\_\_\_\_

Code d'entrée : \_\_\_\_\_

Téléphone fixe : \_\_\_\_\_

Téléphone Portable : \_\_\_\_\_

Adresse mail du bénéficiaire : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

**Personne à contacter (enfant, voisin, autre) en cas de nécessité, lors de la livraison des repas**  
(absence imprévue, raisons de santé, hospitalisation ...):

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fils/Fille  Ami  Voisin

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_

Tél Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Nom, Prénom : \_\_\_\_\_

Fils/Fille  Ami  Voisin

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél fixe : \_\_\_\_\_

Tél Portable : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Adresse mail de la personne ressource : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date de début de service : \_\_\_\_\_

Souhaitez-vous être invité aux événements organisés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ou bénéficier d'appels de convivialité :

Oui  Non

## II – REPAS ET LIVRAISON

**Jours de livraison choisis** : Merci de cocher 3 jours minimum (pas d'inscription inférieure à 3 jours hebdomadaire)

Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi  Samedi  Dimanche

**Les jours de livraisons s'effectuent entre 8h30 et 12h30 :**

- Le lundi matin pour le repas du lundi midi
- Le mardi matin pour le repas du mardi midi
- Le mercredi matin pour le repas du mercredi midi
- Le jeudi matin pour les repas du jeudi midi et du vendredi midi
- Le vendredi matin pour les repas du samedi midi et du dimanche midi

**Pour les jours fériés : les informations seront communiquées ultérieurement.**

**Si vous souhaitez annuler des repas déjà commandés, vous devez impérativement respecter les délais suivants en appelant le 01 30 97 83 55 :**

- ✓ Annulation d'un repas du **lundi** ▶▶▶▶ appeler **vendredi** avant **10h30**
- ✓ Annulation d'un repas du **mardi** ▶▶▶▶ appeler **lundi** avant **10h30**
- ✓ Annulation d'un repas du **mercredi** ▶▶▶▶ appeler **mardi** avant **10h30**
- ✓ Annulation d'un repas du **jeudi** ou du **vendredi** ▶▶▶▶ appeler **mercredi** avant **10h30**
- ✓ Annulation d'un repas du **samedi** ou du **dimanche** ▶▶▶▶ appeler **jeudi** avant **10h30**

**Seuls les repas décommandés dans les délais ci-dessus seront décomptés de votre facturation.**

### 1 - Type de Repas

Un repas adapté selon un régime ou une texture spécifique peut être proposé.

Option : Oui  Non

Si oui, laquelle : sans sucre ajouté  Ou Pauvre en sel

Ou Texture standard  Ou hachée  Ou mixée

Il est à noter que le profil n'est pas personnalisé et ne fait suite à aucune prescription médicale. Il ne s'agit donc pas d'une prise en charge thérapeutique individuelle.

## 2 - Aversions

Il vous est possible de faire connaître les aversions sur les éléments suivants (si oui, merci de cocher) :

Porc       Poisson       Abats       Choux       Agrumes

## 3 - Choix de la formule

Le bénéficiaire a le droit de choisir entre 2 formules :

- Formule 1 (déjeuner) composé d'une entrée, d'un plat et son accompagnement, d'un fromage, d'un dessert ou un fruit, du pain.
- Formule 2 (déjeuner + dîner) reprenant la formule déjeuner et d'une soupe, d'un plat et d'un dessert.

La formule retenue sera appliquée pour tous les jours de commandes choisis. Il ne sera pas possible de varier.

## **L'ENGAGEMENT DE LA VILLE**

- Les repas qui vont vous être livrés sont élaborés selon les prescriptions imposées par la Ville à la société chargée de cette prestation, avec une exigence sur leur fabrication à base de produits de qualité. Ils font l'objet de contrôles quotidiens très rigoureux effectués par les agents du Service de la Restauration Collective et Municipale.

- Les plats sont élaborés selon le principe de "**la liaison froide**", c'est-à-dire qu'ils sont refroidis immédiatement après cuisson traditionnelle, conditionnés et transportés en conservant une température comprise entre 0 et 3°C, pour vous garantir une qualité et une fraîcheur irréprochables et une sécurité alimentaire absolue. **Les produits livrés ne doivent subir aucune congélation.** Les plats à consommer chaud nécessitent l'utilisation d'un four à micro-ondes pour leur réchauffement.

- **La liste des allergènes est consultable aux heures d'ouverture de l'accueil du service portage de repas ou par téléphone au : 01 30 97 83 55.**

## **VOTRE ENGAGEMENT**

- Suite à votre inscription, vous vous engagez à recevoir à votre domicile l'agent du service du portage de repas chargé de vérifier la mise en place du service de portage (cf. engagement de la ville) : chaque bénéficiaire certifie qu'il possède un réfrigérateur et un four à micro-ondes en état de fonctionnement.

- En cas de difficultés de déplacement, vous avez la possibilité de laisser une clé pour laisser libre accès au chauffeur pour votre livraison. Les clés seront remises au prestataire en charge du marché, après chaque livraison et la démarche fera l'objet d'une décharge.

Souhaitez-vous remettre les clés de votre domicile afin de permettre l'accès plus librement au chauffeur    **Oui**        **Non**   

- **A chaque livraison de repas**, vous vous engagez à être présent et, afin de ne pas rompre la chaîne du froid, à laisser les agents de portage accéder à votre réfrigérateur pour y déposer votre repas et récupérer les barquettes non consommées dont la date limite de consommation est dépassée.

- Vous vous engagez à suivre les préconisations susceptibles d'être dispensées par l'agent de portage (jeter une barquette ouverte ...)

- Un arrêt de la prestation de portage de repas à domicile supérieur à 4 mois entrainera la clôture de votre dossier.

En cas de souhait de reprise après cette période, la constitution d'un nouveau dossier vous sera demandée accompagné de pièces justificatives.

### III – TARIFS ET FACTURATION

#### **1 - Tarifs Applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023**

**Formule Déjeuner : taux d'effort pour un repas : 1% du revenu brut global mensuel du foyer**

Tarif minimal : 6,00 €

Tarif maximal : 14,00 €

**Formule Déjeuner + dîner : taux d'effort pour un repas : 1.2% du revenu brut global mensuel du foyer**

Tarif minimal : 7,20 €

Tarif maximal : 16,50 €

#### **2 - Justificatifs à fournir :**

- ✓ Dernier avis d'imposition (page avec revenus)
- ✓ R.I.B. Ou R.I.P. (obligatoire)
- ✓ Justificatif de domicile
- ✓ Carte d'invalidité à 80% (pour les personnes handicapées)
- ✓ La copie de la carte d'identité recto/verso

#### **3 - Facturation**

La facturation est mensuelle. Le règlement peut s'effectuer par prélèvement automatique (cf. document joint), virement ou par chèque à l'ordre de « Régie portage de repas et pédicurie » adressé à :

**Mairie de Versailles**  
**RP 1144**

**78011 Versailles cedex.**

Ou

Vous pouvez vous rendre du lundi au vendredi au :

**CCAS – Service accueil et prestation**

6 impasse des Gendarmes, Entrée C,

De 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

(Sauf les jours fériés)

Pour tout renseignement complémentaire veuillez composer le numéro de téléphone suivant : **01 30 97 83 55** (accueil téléphonique et physique du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30, répondeur en dehors des plages horaires d'accueil. Conformément à la loi du 6 janvier 1978, vous pouvez, quand vous le souhaitez, accéder à votre dossier personnel au Centre Communal d'Action Sociale – entrée A – 6 impasse des Gendarmes – 78000 Versailles.

**4 - Crédit d'impôts**

Les frais de livraison s'élèvent à 5,93 €, vous bénéficiez d'un crédit d'impôt à hauteur de 50 % de ces frais de livraisons donc 2,965 €. Un reçu fiscal vous sera transmis annuellement vous permettant de faire valoir ce crédit d'impôt.

**5 - Information lorsque vos données à caractère personnel sont collectées par le CCAS**

Les informations recueillies sur notre formulaire sont enregistrées par le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Versailles dans un fichier informatisé pour traiter votre dossier. Elles sont conservées pendant 2 ans sont destinées à la gestion du CCAS de la ville de Versailles et du prestataire du marché portage de repas.

Les RIB et prélèvements SEPA sont conservés 5 ans à l'arrêt de la prestation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au Règlement Général de la Protection des Données, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de portabilité de vos données en contactant notre Délégué à la Protection des Données à l'adresse suivante : [correspondant.cnil@versailles.fr](mailto:correspondant.cnil@versailles.fr)

Je consens au traitement de mes données à caractère personnel.

**Date effective de début du service de Portage : le .... /.... /20...**

Je soussigné(e) Mr/Mme..... affirme avoir pris connaissance des dispositions figurant aux paragraphes I, II et III, et m'engage à respecter les conditions de fonctionnement de la prestation de Portage de Repas à Domicile du Centre Communal de la ville de Versailles, ainsi qu'à payer les repas commandés au tarif en vigueur, par prélèvement, virement ou par chèque à l'ordre de « Régie portage de repas et Pédicurie ».

**Signature**

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

**Fait à Versailles, le**

